Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260928-AMC28092026077-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
18/09/2026

D/077/5-1/8.1

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-huit septembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULIOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Peggy MADEC procuration à Pascale RIMAURO
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Ronan LOUBOUTIN procuration à Lucie GUERNION

Baptiste CHAPALAIN-PIERRE a été élu secrétaire

CONVENTION 2026-2029 DES INTERVENANTS MUSICAUX DE L'AGGLOMÉRATION DANS LES ÉCOLES D'YFFINIAC

Dans le cadre de sa compétence culturelle, Saint Brieuc Armor Agglomération affirme sa volonté de poursuivre la découverte et l'apprentissage de la musique par des interventions musicales en milieu scolaire.

Depuis le 1er janvier 2012, la commune d'Yffiniac conventionne avec l'Agglomération afin de définir les conditions de fonctionnement et de financement de ces interventions.

De façon générale, les interventions concernent en priorité les élèves d'âge élémentaire (CP au CM2) et s'adressent aux élèves de maternelle tous les trois ans.

La présente convention triennale fixe le cadre, les engagements respectifs, le nombre d'unités et d'interventions, les modalités de prise en charge pour l'année scolaire 2026-2029.

Pour cette année scolaire 2026-2027, ce sont les classes de l'élémentaire des deux écoles de la commune qui bénéficieront des interventions. Au total, 10 classes sont concernées par les interventions, 6 classes à l'école Simone Veil et 4 classes à l'école Saint-Aubin.

La convention précise également le coût forfaire par unité qui s'élève à 494€, ce qui permet de prévoir un budget de 10 unités X 494€ soit 4 940€ à inscrire sur l'exercice budgétaire de 2027.

La commune d'Yffiniac ayant choisi de maintenir la facturation comme modalité de participation financière, elle sera facturée en fonction du nombre d'unités réalisées.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260928-AMC28092026077-DE

Un bilan des interventions avec les directeurs d'écoles, la coordinatrice de l'Agglomération et les élus est envisagé en fin d'année scolaire afin de prévoir la convention de l'année suivante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe ;***

- ***AUTORISE le Maire à signer la convention 2026-2029 définissant les conditions de mise à disposition des intervenants musicaux au profit de la commune.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Baptiste CHAPALAIN-PIERRE